L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 30 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA MARQUISE DE DOUHAULT

—PAR—

VICTOR PERCEVAL.

PREMIÈRE PARTIE.

XIII—(Suite).

Aussi, n'a-t-elle pas [illegible] d'avoir à se changer en subit. Comprit du bailli Pepin, à qui elle recommanda ses pauvres, en lui confiant la bas[illegible] villageoise de Jonquille, elle n'en récu[illegible] moins de partir, écrivit à M. Du[illegible] en ce moment à Argenton, pour le [illegible] veuillât le prendre au Chazelet, s'en[illegible] à toute route ou-ensemble pour Orléans.

M. Du Lude ne répondit pas à cette invi[illegible] Mais ne, mécontente de ce manque [illegible] et ayant d'ailleurs à l'immoment [illegible] d'intérêt, résolut d'aller elle-[illegible] argenton chercher son neveu. Là, [illegible] grande surprise, que ce [illegible] avait reçu ministre, et qu'il était, [illegible] parti en toute hâte, non pour le [illegible], comme on le lui demandait, [illegible] pour Orléans.

Tout cela cachait sans doute une ma[illegible] quelconque.

A Argenton, continua Périsse, mada[illegible] demanda de l'argent à Lacôte, qui ne [illegible] donnait que fort peu, promettant [illegible] envoyer à Orléans, sous deux ou [illegible] jours. Pour le dire en passant, c'est le [illegible] calculé peut-être, apporté à cet en[illegible] fait que madame a prolongé son sé[illegible] au delà de ses prévisions.

[illegible] reprit le comte, et ce doit être à la [illegible] cette circonstance que madame [illegible] m'a écrit une seconde fois [illegible] m'annoncer qu'elle n'arriverait définitivement à Paris que le 16 janvier.

[illegible] est-ce donc qui a pu faire la lettre à [illegible] l'adresse de monsieur le comte : [illegible] Chazelet le lendemain des fêtes [illegible] poursuivit Périsse, nous conti[illegible] notre route.

[illegible] vous avez-vous-[illegible] demanda M. Aubiers.

[illegible] mes chevaux jusqu'au premier [illegible] madame renvoya au Chazelet [illegible] Bouitard, le cocher, et nous prîmes [illegible]

[illegible] vous restiez seule à accompagner vo[illegible] ?

—Mais [illegible] un valet de pied nommé [illegible]

[illegible] homme, dit ?

—Il sait, il n'était entré au ser[illegible] madame la marquise que depuis [illegible]

—Arrivée à Orléans, mena fi[illegible] l'habitude, pour descendre [illegible] Lude ; mais ce dernier ne [illegible] pas le temps ; il vint à la [illegible] et commença par s'excuser, tant [illegible] d'avoir été rappelé par une [illegible] dont, ce qui l'avait mis dans la [illegible] impossibilité de répondre à l'appel [illegible]

—C'est comme un fait exprès ! il le sort ne pourrait ; ainsi [illegible] son sens dessus dessous ; les [illegible] s'en sont emparés ; nous ne sa[illegible] nous-mêmes où nous réfugier ; [illegible] que nous voilà privés du plaisir [illegible] recevoir.

[illegible] vrai ! demanda le comte ; [illegible] jamais annoncé-t-il un bou[illegible] ?

[illegible] maçons allaient et venaient, [illegible] de plâtre ; nous ne pou[illegible] par nous-mêmes ; mais rien [illegible] qu'ils fussent là pour les [illegible] cause.... Comme ma maîtresse [illegible] de ne pas, M. du Lude [illegible] pas dû pour lui, cette présen[illegible] brûler madame était retrou[illegible] consin, et qu'elle trouverait [illegible] dans la première ville.... La, une autre découve[illegible] attendait. Il n'y avait de place [illegible] la maîtresse et moi ; le valet [illegible] être envoyé à l'auberge ; encore [illegible] avait-elle qu'une chambre fort [illegible] rez-de-chaussée, donnant sur [illegible] un pavillon isolé de l'habi[illegible]

[illegible] fus reléguée dans les combles. [illegible] madame de Douhault, en [illegible] toutes ces difficultés, n'allait [illegible] bonnement se loger à l'hô[illegible]

[illegible] songea un instant ; mais, dans [illegible] de son cœur, elle craignit de [illegible] la Roncière.... du reste, à [illegible] la réception fut aussi cordiale [illegible] plusieurs grandes dîmes fu[illegible] en son honneur....

[illegible] se plaignait d'aucun malaise ! [illegible] était parfaite, au même aussi [illegible] lui en faisait complément ! [illegible] 14, malgré les instances faites [illegible] retenir, elle fixa son départ, et [illegible] vaux furent commandés pour le [illegible]

[illegible] jeunesse lui avait envoyé l'argent [illegible] demanda M. Des Aubiers.

[illegible] mais madame avait pris date [illegible] sur le comte ; cette fois, elle [illegible] exacte ; et, à la rigueur, le [illegible] avait pu toucher à la fille pour [illegible] Paris.

[illegible] ne s'adressait-elle pas à ses [illegible]

[illegible] que madame avait pour princi[illegible] jamais rien demander à per[illegible]

[illegible] messieurs Du Lude et de la Ron[illegible] malaisément-ils le motif qui rete[illegible] tante à Orléans ?

[illegible] ne s'en était pas cachée. [illegible] ne pouvait pu, tout au moins, lui of[illegible] services.

[illegible] ont pas fait.... Donc, conti[illegible] le mercredi 14, il y a juste au[illegible] huit jours, il y eut un dîner d'a[illegible] auquel furent invitées trois dames [illegible] : Mesdames de Sailly, de Hau[illegible] et d'Halot ; puis, madame de La [illegible] proposa à ses invitées une pro[illegible] en carrosse sur [illegible] quais de la [illegible]

[illegible] temps était très sec, et le [illegible] vif, ces dames trouvèrent [illegible] pour aller à pied ; la voiture suivit [illegible] de tiens ces circonstances de ma [illegible] qui me les a racontées elle-[illegible] A un instant donné, se trouvant [illegible] en arrière avec madame de La Rou[illegible] lui offrit une prise de tabac [illegible] un préservatif souverain, di[illegible] contre la migraine.

[illegible] elle la migraine ?

[illegible] ? non, ce n'était qu'une [illegible] un cas....

[illegible] ulière idée que celle de songer à [illegible] un mal qu'on n'a pas, et auquel [illegible] pas sujet.

[illegible] tant plus singulière, pourvu qu'il [illegible] que le résultat fut diamétrale[illegible] opposé à celui qu'on en espérait ; [illegible] que ma maîtresse ressentit [illegible] d'affreuses douleurs dans la tête ; [illegible] bien vite à l'hôtel ; madame prit [illegible] de pied, que le lui ai dit-même [illegible] elle s'endormit dans le bain.... [illegible] s'éveillait comme un enfant, sans [illegible] conscience d'elle-même, elle [illegible] nuit dans un sommeil léthargique [illegible] avait toutes les apparences de la [illegible]

[illegible] le lendemain ? demanda le comte.

[illegible] le lendemain, on fit venir le docteur [illegible] un des premiers médecins de la [illegible] dernier déclara que le cas était [illegible] il parla des maladies hétérogènes, se[illegible] je ne me rappelle pas très bien [illegible] termes, et ordonna un simple looch, [illegible] il fallait prendre une cuillerée d'heu[illegible] heure....

[illegible] émotion était-elle grande dans la [illegible] ?.... Paraissait-on étonner beau[illegible] qui arrivait ?

—Du Lude étaient accourus....

[illegible] M. de Champignelles ?

[illegible] M. de Champignelles n'était pas à Or[illegible] ensuite, j'étais moi-même si étour[illegible] alors, que je ne pourrais pas ren[illegible] compte très exact de ce qui se pas[illegible] autour de moi.... Tout ce que je puis [illegible] c'est que le mal ne fit qu'empirer.... [illegible] appela un second médecin, puis un [illegible] autre, puis un quatrième.... Tous [illegible] qu'à toucher le pouls de ma pau[illegible] malheureuse pour déclarer unanimement [illegible] était perdue....

[illegible] Et jusqu'à la fin, ma bonne Périsse, [illegible] l'avez pas quitté ?

—Pardon, monsieur le comte ; ainsi, le ven[illegible] matin, il n'est pas de retour à la [illegible] ? Madame de La Roncière lui [illegible] la première, elle-même, un bouillon et [illegible] de vin. Mais l'état de somnolen[illegible] s'est bientôt reproduit. Je sais qu'on a [illegible] pour d'étranges bruits par la ville ; [illegible] prétendu que madame avait été en[illegible] subitement, qu'elle n'était pas mo[illegible] ; au dernier moment, pendant qu'on [illegible] substituait un cadavre défiguré, M. Du [illegible] par la petite rueile qui [illegible] les communs de l'hôtel La Ron[illegible]. Mais on a fait justice de ces ra[illegible] ; le corps a été exposé en chapelle [illegible] ; il a été enseveli par un chanoine [illegible] ardente.... Que madame soit morte, [illegible] malheureusement que trop sûr.... [illegible] qu'on est elle morte ? voilà le mys[illegible]

[illegible] se la Chaise avait cessé de parler : [illegible] Des Aubiers s'était absorbé dans de [illegible] réflexions. Tout ce qu'il venait [illegible] entendre, il le rapprochait de l'attitude [illegible] MM. Du Lude, de La Roncière et de [illegible] Champignelles pendant la cérémonie, de [illegible] entre-parler que leur avait causée en [illegible] mal tendue, des cantelenes avan[illegible] faites par Lusigi an.

[illegible] Absent depuis si longtemps, reprit-il, [illegible] en Savoie au milieu de toutes [illegible] complications ; je ne sais rien des con[illegible] crats, des testaments, des questions d'ar[illegible] ; je ne sais même pas à qui profite la [illegible] mort de ma pauvre amie.

—Oh ! moi, je le sais, dit Périsse à tra[illegible] ses larmes ; il en a été assez question devant moi, depuis le décès de monsieur le marquis ! Depuis cet M. Lusigan hé[illegible] d'une moitié, et les deux savoir de l'autre moitié.

—Quelle est la situation de fortune de ces messieurs ?

—Quant aux savoir, je ne sais pas bien.... Mais j'ai souvent entendu dire que, malgré leurs de bâtons, bien qu'il [illegible] dépositaire en notre et en cœur, M. Lusigan ne sortait d'un embarras que pour entrer dans un autre.

—Les créanciers du comte était presque [illegible] ?

[illegible] fait ! croyait à un crime. Plus respectueuse envers les médecins, lorsque [illegible] avaient fini par expédier à l'apoplectique, Périsse-la-Chaise pâlit fort perplexe. M. des Aubiers jugea que ventable de ne pas [illegible] pour sur ses impressions.... Il s'informa de ses projets et de ses mouvements.... Nul doute que, si madame de Douhault n'était pas morte, elle quitté Argenton avant [illegible]

l'avenir de sa fidèle camériste ; mais, celle-ci, vêtue à trente-quatre ans, en pleine floraison de la vie, elle n'avait jamais songé à donner à ses largesses projetées une forme ostensible.... Ce que les héritiers feraient pour elle, Périsse l'ignorait encore ; mais, à en croire les on dit, la générosité n'était pas leur fort.

Le comte soupçonna fait, du même coup, une bonne acquisition et une bonne nouvelle. Il proposa à Périsse de la prendre aux Aubiers, comme femme de charge, et celle-ci accepta avec reconnaissance.

Comme elle allait sortir, Armand rentrait de son excursion par la ville.

Bien que, en douze années, l'enfant se fût fait homme, et sans doute aussi grâce à la présence du père, qui, faisait présager celle du fils, Périsse le reconnut tout de suite.

—Notre petit malade d'autrefois, n'est-ce pas ? demanda-t-elle en se tournant vers le comte ; comme il est changé ! Que madame eût été heureuse de revoir ce grand et beau jeune homme, dont elle parlait si souvent !

Armand regardait Périsse ; il chercheait à se rappeler.

—Madame avait précisément conservé un des jouets de l'enfant, Esprit la brave, une femme, une boîte de soldats donnée par le général et que nous avions emblée à Champigneulles ; [illegible] ; et, tandis que [illegible] furtivement une larme !

—Champigneulles.... le général.... répéta le jeune homme ; ah ! je sais maintenant ; tu es Périsse-la-Chaise, et tu veux parler de Mano mignonne.

Périsse aurait bien voulu ouvrir ses bras [illegible] la répondit.... Mais, pendant [illegible] ment, Armand s'y jeta avec la plus [illegible] lance [illegible]

—Je n'étais pas facile à mener, dit-il ; il me fallait des bonbons pour parler les dra[illegible] gnes.... Elle-vous, toujours pleine de bon[illegible] bonnes et assez patientes ! Et voilà que mignonne est morte, juste au moment où nous la retrouvons ! Ou m'a présenté ce seigné que Dieu est bon, qu'il est juste.... Comment expliquer cela ? Moi, depuis le jeune homme, sans le foutre ni l'apoplectique terrible de ses parents, j'ai beau, pour m'assiéter à son enterrement, de mieux, je ne peux pas encore me faire à l'idée que non ne de vous plus la revoir.

Le comte échangea avec Périsse un dou[illegible] fourreux regard.

—Champigneulles ! poursuivit Armand avec la mobilité de son âge ; le grand manoir, l'escarpolette, la pièce d'eau, une grande statue blanche qui me faisait peur, le soir, au bout de la pelouse.... Ah ! Périsse, je suis impatient de revoir Champigneulles que de revoir les Aubiers.... Ta vue hasard donc y retourner, Périsse ?

—Moi, monsieur Armand ! pourquoi faire ?

—Mais, pour y continuer, auprès de la nièce, les services précieux que tu rendais à la tante....

—Il y a donc une nièce ? demanda le comte.

—Oui, la fille de M. Lusigan, répondit Périsse.

—Mademoiselle Diane, acheva Armand.

—D'où diable sais-tu cela ?

—Pôre, nous étions placés à côté d'elle, dans le chœur.

—Ah ! et c'est là que tu as appris son nom.

—Elle a perdu son livre de prières, et je l'ai retrouvé.... Alors, naturellement, pour me renseigner, je l'ai ouvert à la première page.... Tiens, le voilà....

—Il fallait au moins le rendre.

—J'étais sorti dans cette intention ; mais ils sont déjà repartis : mademoiselle Diane pour la campagne, et le père pour Paris.

—Partis ! quel bâlet inquiétant tu fais ! Non, mon enfant, Périsse ne retournera pas à Champigneulles ; elle ne nous quittera plus ; nous l'emmènons aux Aubiers.....

—Voilà une bonne idée, père, nous aurons au moins à qui parler de Marie mignonne.... et de Diane....

Mais, ce dernier nom, il le prononça si bas, que son cœur seul l'entendit.

(*A continuer.*)

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBROUX et DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.
22aout—4m

Leçons de Chant et de Solfège.

MR. HENRI DUBOS offre ses services aux familles et aux pensionnats pour des leçons de chant et de solfège. S'adresser ou écrire par la poste à M. Dubos, 17 rue St-Bernard. 2 octobre

Le Locquet-Lerdy,
Institution Collégiale de la Nile-Orléans,
250 rue du Camp, entre les rues Pouydras et Calliope.

LA seconde année scolaire de cette nouvelle institution, établie sous le nom de sa directrice, depuis et longtemps et si favorablement connue dans l'enseignement, commencera le lundi 2 septembre. Toutes les branches d'une éducation solide sont enseignées que fraçaise, ainsi que le arts d'agrément, y sont enseignés par des professeurs de mérite.

Une classe spéciale est ouverte aux exercices calisthéniques.

Pour plus amples informations et circulaires s'adresser à l'Institut ou par lettre P. O. glass box 1401 New Orléans.

N. B.—Cette institution est entièrement distincte de celle de Mlle M. Burr, connue sous le nom de "Locquet's Institute."
25 août—4m—D.M.J.

IMPORTANT
Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile le meilleur

CINCINNATI LAGER BEER
A 5 $ 50 par demi-barril.
ROBERT FASNACHT,
7 août—1an 24 et 26 rue Pondras.

GRAND DÉPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
CHEZ MM.
QUEYBOUZE & BOIS
Encaisseurs des rues Bienville et Vieille-Levée.
LAURENT LACASSAGNE,
22 oct—6 m Agent.

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 26 Carondelet street, back office.
State and City Taxes paid at a liberal discount.
16 juin—1an

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15.....RUE ROYALE.....13 et 15
Entre les Rues Conti et Donaue.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.
Il y a des Salons particuliers au premier ; des chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
9 déc.—an

Chaux — Chaux "Cape" de Richards.

D'AUTRES fabricants ayant pris le nom de Cape, les acheteurs feraient bien de s'assurer du nom de RICHARDS se trouve sur le barril. La soussignée continue de faire et de vendre cette CHAUX qui a toujours été fort appréciée par les habitants sucriers et par les maçons.
NEWTON RICHARDS,
3 nov—3m No 36, rue Natchez.

COGNAC.
COMANDON & Cie.
COMANDON & Cie COGNAC
Les soussignés ayant été nommés seuls agent par MM. COMANDON & Cie., de Jarnac appellent l'attention de commerce sur cette marque supérieure et bien connue.
Ils ont constamment un approvisionnement de différents crus en colis et en cercles, assortis.
PINI & BASSETTI,
Aux Nos 70 et 72 de la rue Pedera.
4fév 1an 70 et 72 rue Poydras.

Nouvelle application de l'électricité
LUNETTES
ÉLECTRO-GALVANIQUES de J. MOSER
Deux batteries galvaniques, construites scientifiquement, sont attachées à ces lunettes ; elles sont invisibles quand on les porte et donnent, par les verres de la tête
UNE ÉLECTRICITÉ DOUCE ET CONTINUE
qui réparation, fortifie toute le système nerveux de la tête et guérit infailliblement
LA PARALYSIE PARTIELLE DU NERF OPTIQUE,
UNE VUE FAIBLE, LES NÉVRALGIES DE LA TÊTE OU DU VISAGE,
LA PERTE DE L'ÉNERGIE MENTALE,
et une foule de maladies provenant de l'abattement du système nerveux.
W. E. GILMORE, éditeur de "The People" publié à Concord, New Hampshire, s'exprime ainsi : Des lunettes sont parvenues cette fois les ordre à Lire et à écrire à la lumière du jour. Au bout d'une heure, j'ai éprouvé un grand soulagement et depuis que je n'en ai cessé sort, j'ai souvent travaillé jusqu'à mi-nuit sans souffrir des yeux ; ce qui ne m'est jamais arrivé pour le passé.
S'adresser à J. MOSER, 98 Main Street.
15 nov—4 nom D M s V Marchand, Connecticut.

JULIUS LOEFFLER,
43.....RUE ROYALE.....43
PERRUQUIER et Marchande d'Instillation de Bain. Il a constamment en main un stock complet d'instillations, de globes, etc.
Il se charge de détacher et redorer les cadres et les mechaniques de toute espèce.
Que travail soit grand 7 déc

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND
BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût agréable et aromatique. [illegible] NEWFOUNDLAND BITTER est un tonique et stimulant. Il exerce une influence vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la torpeur de l'estomac, hâtée plus de pepsine au système nerveux et augmente la fibrinée du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les cliniques les plus sûres et les mieux [illegible] ont constaté [illegible] Il est [illegible] de tous les partis.
GEO. MACKENZIE,
Agent, 37 Rue Dauphine, New-York.
Gaither Clark, Lozier H. N. O.

Nouvelle Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à bâtiss, construits [illegible] la Nile-Orléans et de New-York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nile-Orléans, Galveston et New-York.
LOUISIANA.....2,000 tons., Capt. Sterrett.
LOUISIANA.....2,000 tons., Capt. Hamilton.
LA PLATA.....2,000 tons., Capt. Hamilton.
PENNSYLVANIA.....2,000 tons., en voie de construct.
VIRGINIA.....2,000 tons., en voie de construct.
GEORGIA.....2,000 tons., en voie de construct.
De Liverpool—Le steamer
LOUISIANA
Partira MERCREDI, 12 novembre.
Le steamer
MINNESOTA.
Partira MERCREDI, 26 novembre, faisant escale à Bordeaux, pour prendre du fret et des passagers.
Le steamer donné indiquant les jours de départ de la Nouvelle-Orléans.
Le bureau de loterie, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, depuis que les billets d'agiotage et l'Etranger.
Le pays pour ceux-ci, [illegible] extra.
Les soins de médecin et les médicaments ne sont extra.
Les bureaux des billets d'émigration aux par[illegible] qui désirent les envoyer à leurs amis.
Les passagers peuvent [illegible] le temps, sans [illegible].
Pour [illegible] au passage (excellent commerce[illegible]), s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No. 78, rue Carondelet, Nile-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co.,
No. 8, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No. 58, Great Clyde Street, Glasgow.
6 octobre

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoises-Américaines.
Communication directe entre le Havre, Hamburg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Southampton et de la Havane.
Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,
"Germania," Capt. Wilpert,
"Hammonia," Capt. Schmidt,
"Teutonia," Capt. Pfennes,
—Partiront ensemble ainsi—

De Hamburg.	Du Havre.	De Southampton.	De la Nile-Orléans.
	"Teutonia"		
Oct. 19	Oct. 22	Oct. 24	Nov. 7
	"Germania"		
Nov. 16	Déc. 3	Déc. 5	Janv. 5
	"Teutonia"		
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7	Mars 12.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR :
De la Nouvelle-Orléans au Havre, à Southampton, à Hamburg :
Première Cabine, $120—Entrepont, $40.
Du Havre, de Hamburg, de Southampton, de la Havane au Havre :
Nouvelle-Orléans :
Première Cabine, $120—Entrepont, $40.
On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hamburg, de Southampton, de la Havane, etc., en s'adressant aux soussignés.
On s'adresse aux soussignés pour tous les ports du Continent, entre le Havre et Cronstadt.
M. M. Poels et Wilpert, à Hamburg, M. Dr. Schulz, à Cuxhaven, M. Dr. Schulz, à Mobile, et M. Schröder, à Galveston, se chargent du transbordement des marchandises et des passagers.
Pour du plus ample détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents Généraux,
150, Rue de la Commune.
C. H. RICHARD & BOAR,
Agents Généraux de Passage,
61, Broadway, New York.
2 sept—3m

HAVRE.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre HAVRE et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD, reprendront leur ligne régulier comme suit :

DE HAVRE.	DE NILE-ORLEANS.
Nov. 18 septembre.	29 octobre.
Déc. 20 novembre.	21 décembre.
Janv. 22 décembre.	18 janvier 1872.
Fév. 22 janvier 1872.	1 mars.
Mars. 19 février	29 mars.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.
En portant de Brême, les steamers touchent au HAVRE, à Hamburg, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :
Chambres.....$120 or.
Entrepont.....40 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, ou à Hâvre ou à Brême :
Chambres.....$120 or.
Entrepont.....40 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambres.....$60 en monnaie courante.
Entrepont.....20 "
Des billets de passage des places intérieures, en Allemagne, et de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrées par les soussignés
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. H. STOCKMEYER & CO., Agents,
2 août—1an Au No 6 de la rue de l'Union.

Pour New-York
Le grand et Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers ci-inscrits, qui sont de première classe :
SHERMAN.....Capt. Thos. Maloney.
G. W. MEADE.....Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES.....Capt. M. S. Cornell.
MISSISSIPPI.....Capt. W. F. Henry.
WESTERN METROPOLIS.....Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. F. Burdick
Partant de New-York, tous les samedis.
Le steamer
GEN. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson SAMEDI, 30 Novembre, à 5 h. A. M.
Les steamers sont d'excellents entrepontes.
Chambres.....$60 00.
Entrepont.....20 00.
Un signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow, Hamburg et Brême.
Des billets de passagers de 1re classe et d'entrepont, (tranches faites), pour Liverpool et le continent, seulement à la ligne de steamers de Guion, départ de New-York, samedi, tous les 14 jours.
JOSIN M. LURWIGSEN,
Rue de la Commune No. 160
Ou steamer Emily B. Souder et partira lundi 7 décembre, à 5 A. M.

Pour Brême.
Le navire allemand, classé à 1, CONSTANTIA, capitaine Bottenbourg, est actuellement en chargement pour Brême, et partira sous le plus bref délai.
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
No. 61 rue Union.
22 nov—

Pour Amsterdam.
Le navire hollandais, de première classe H. B. GOVE, capt. Hettema, ayant la moitié de son fret, partira pour Amsterdam.
Pour fret, s'adresser à
W. H. BUDDENDORFF & SON,
9, rue Carondelet
1er nov—

CAZADE & CROOKS,
No 26 Sauvar Street,
NEW-YORK,
Seule agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordre pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par
WASHINGTON MORTON,
6 juin—1an—MarJn 128 rue Gravier.

ESTABLISHED IN 1842
RICE BROTHERS & CO. NEW ORLEANS
RICE BROTHERS & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—D.—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ETRANGÈRES.
Aux Nos 39 et 51 de la rue du Camp,
Encoignure, au No 565 de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.
OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forblanterie.
ARTICLES CRUX, en fonte, en ferblanc et émaillés.
FOURNEAUX de cuisine et BRÛLEURS.
Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE.
FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX doubles, dévés, de Warren, pour usine ou cuisine.
FOURNEAUX Charter Oak de cuisine, connus, depuis 42 ans, comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
4 oct—3 mois—T C

"BRILLIANT" DE BUCK
LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.
PLUS DE 500,000
sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et en en est entièrement satisfait. Voici quelques uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à son qualité :
PREMIER PRIX, en 1855, à la Foire de St Louis.
PREMIER PRIX, en 1857, à la Foire de St-Louis.
MÉDAILLON EN OR, en 1860, à la Foire de Pittsbourg.
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No
49.....RUE DU CAMP.....49
Et achetez un "BRILLIANT".
H. HALLER,
Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.
Et aussi un assortiment complet de ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage
19 oct—1an.

Aux Contribuables.
JOHN T. DUFOUR,
69.....PASSAGE DE LA BOURSE!.....69
Entre Bienville et Bienaime.
Se charge de régulariser des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non ; de la réduction de l'assiette, dans les cas où les contribuables se croient surchargés ; de la réduction de la valeur des propriétés imposables ; de la rectification des noms sur les listes, etc. Prend conséquemment les intérêts, depuis plusieurs années, à un taux modéré. Il peut pouvoir être fortement [illegible] qui veulent bien l'employer.
[illegible]

Détrimetrie de la rue du Cirque,
Rue des Remparts, 128 et 130 (Vieux Quartier)
Les Médecins de leur Mandataires sont les Docteurs FORMENTO, TURENNE et BORDE.
CONSULTATION GRATUITE.

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Les Vapeurs de la Société la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.
Les nouveaux et magnifiques bâtiments suivants, de 4,000 chevaux, Ste. de Rodan, Capt. [illegible]
VILLE DE PARIS, cap. Surmont, samedi, 16 nov.
WASHINGTON, cap. Rousseau, samedi, 14 déc.
SAINT-LAURENT, cap. Lamarti, samedi, 18 déc.
PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $100, 1 compagnon d'orage, $70.
Billets d'excursion à prix réduits.
Les passagers de première classe ont droit à un compagnon d'orage, et ceux de seconde classe à un compagnon d'orage, pour le prix de 70 francs en or. Les enfants de 5 à 10 ans, sous un compagnon d'orage, et les enfants de moins de 5 ans, gratuit.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 37 Rue Dauphine, New-York.
Gaither Clark, Lozier H. N. O.

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.
Ligne Régulière et de la Nouvelle-Orléans.
Steamers de la Malle des Etats-Unis.
CAMELLIA.
Partira MERCREDI, 23 novembre, et de première classe, partira pour les mêmes ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du [illegible] de la MARSEILLE, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi.
Le LUNDI et le JEUDI, il [illegible] Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.
Retour : Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 3 heures de l'après-midi, et de Madisonville les LUNDIS et JEUDIS matin.
Le steamer [illegible] pas reçu de fret quelques après le départ du navire, il prendra donc à l'arrivée [illegible] à bonne destination.
Le service [illegible] d'autres bâtiments lorsque les [illegible] l'exigeront.
COMME M. SORIA,
Aux Nos 16 et 18 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Vicksburg.
Départ tous les MARDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
V. H. Pooley et Wilson, capitaines.
Bâtiment [illegible] Jackson et C. Orleans, [illegible] Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, [illegible] Vicksburg et tous les [illegible] NATCHEZ [illegible] Bâtiment [illegible] les rivières Yazoo, [illegible] Vicksburg. Il fait aussi le service régulier de la malle.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
AUG. TASSEY, 10 Camondelet.
7 sept—1an

NICE.
Pour Tunis, le débarcadère [illegible] New Tunis, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le steamer
LA PLATA
de la malle des Etats-Unis, faisant le service dans les mêmes ports, partira MERCREDI, 23 novembre, à 4 heures de l'après-midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. H. PEYNIER & CIE, 6 Camondelet P. M.
pour Tunis.
J. B. CARLIN, agent, au Nord
11 septembre. de la rue Tonnelier.

Bâton Rouge.
Passagers de la Nouvelle-Orléans à la Côte, et à Bâton Rouge, et au Nord de Bâton Rouge.
Partira tous les MERCREDIS à 4 heures A. M. et les SAMEDIS à 4 heures P. M.
Le steamer [illegible] JOHN, capt. [illegible] tous W. E. Gresham, commandant [illegible] J. P. McEvoy.—Pour fret ou passage, s'adresser à
Place du [illegible] W. O. WELLAGOUR, 11, rue Canal.

Nouvelle-Orléans, la Côte et Plaquemine.
Le bon bateau à vapeur
MARIAN TAYLOR,
Capitaine ALLEN Taylor,
Commis V. AUDRY,
part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 4 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 4 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SIMOTT & ADAMS, Agents.

Plaquemine et la Côte.
Départ régulier de la Côte, de Balonze, Bayou Goula, Plaquemine, Point Pleasant, Bayou Sorrel, tous les LUNDIS, à 4 heures P. M., et les VENDREDIS, à 4 heures P. M., et les VENDREDIS, à 4 heures.
Le bon bateau à vapeur
MARIAN et les SAMEDIS, à 4 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SIMOTT & ADAMS, Agents.

Pour Bayou Lafourche, Thibodaux, Donaldsonville, Nile-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co.,
No. 8, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No. 58, Great Clyde Street, Glasgow.
6 octobre

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1871.
Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour admirer et [illegible] leurs passeports dans les cas suivants, en conséquence ceux [illegible] d'un timbre avec [illegible] Consulat :
[illegible]
Bertel, le chasseur.
Bouvier Mme Vve
Bouvier M. Mme Vve Virginie, née Gallier.
Bouvier Jean-Antoine.
Bébé Théodore.
Bégé Pierre.
Billy C.
Bernard Joseph.
Bernard Joseph Aimé.
Pierson Albert.
Bernard V. P.
Bonnigue M.
C
Clavière Pauline.
Cantet Jean-Bertrand.
Cantet Jean-Bertrand.
Courot Bertrand Prosper.
Carrouchet M.
Cambon Constant.
D
Denis Joseph.
Demoures Félix Barthélot.
Demond Rémion.
E
Ernoy Olympe.
Fougeroy Augustin.
G
Gérard Jules.
Henri Lemoin.
Henri P.
I
Isard Mme née Bertier.
K
Kampf Alexandre.
Kipp Georges.
L
Lacour François.
Lapeyre Guillaume.
Lacoste Jean.
Lebrunton Pierre Mlle.
M
Mabon Alfred.
Mondial Alfred.
Morest F.
Mouret Pierre.
Mercy Alexandre.
N
Navarre Mme née Chanson.
O
Olard Etienne.
P
Perch Bernard.
Pouillon Victor.
R